

LE NORD.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 6 FEVRIER 1890

J. J. GRIGNON Rédacteur

DISSOLUTION DE SOCIETE.

MAGASIN A BON MARCHÉ!

M. WILFRID LAPOINTE étant retiré des affaires, le sousigné, propriétaire direct de l'établissement, informe le public qu'il a toujours en mains un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES pour toute saison. Une spécialité dans les INDIENNES, les COTONNAGES, les ETOFFES A ROBES, patrons les plus nouveaux etc., etc. Le tout au plus bas prix. Il n'y a rien de plus sûr que de faire une visite pour se convaincre des bas prix qui règnent dans cet établissement.

MOULINS A BATTRE CRIBLES ET RATEAUX,

QUI PROVIENNENT DU FONDS DE BANQUEROUTE DE JOSEPH LIMOGES. Pour être vendu à des conditions plus faciles qui ne s'est encore jamais vu.

C'EST UNE CHANCE OFFERTE AUX CULTIVATEURS.

W. H. SCOTT

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple, SAINT-JEROME.

FONDERIE DUMONTVILLE

ETABLIE EN 1877.

Fonderie de Fer et de Cuivre, Atelier de Mécaniques

TOURNAGE, PLANAGE, TARAUDAGE, BOULONNAGE, ETC., ETC.

Engrenages droits et d'angle, arbres de ligne, poulies en fer ou en bois, mécanisme de moulins à farine, de moulins à scies, machines à moulures (shapers), deligneurs (jointers), de douves, arbres de petites scies, etc.

PATRONAGE des MOULINS et MANUFACTURES RESPECTUEUSEMENT SOLICITE

MECANISME DE SCIE COMPLET

Prêt pour livraison à prix grandement réduits.

CLOTURES POUR CIMETIERES Variétés de beaux modèles. POTEAUX, BARRIERES, VASES RUSTIQUES et ORNEMENTS APPROPRIES. Toujours en stock.

ASSORTIMENT GENERAL

Pour le commerce et le détail.

Poêles doubles de 2 pds de feu, nouveau modèle, aussi de 2 1/2 pds et 2 pds, poêles simples, poêle de fermiers, chaudières de toutes sortes, cornards, éviers, caps de chaudières, portes à ramoner, fonte de charnières, boîtes de roues, douilles d'aqueduc, etc.

SOUPAPE D'AQUEDUC (Stop Cock) nouveau système, à très bas prix.

ECHANGE POUR VIEILLE FONTE ET CUIVRE.

ALF. A. LAVIOLETTE,

St-Jérôme, 23 Mai 1889. PROPRIETAIRE.

Nos Compagnies d'Assurance.

Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques pour ville et dans ses environs:

- NADA LIFE, QUEEN, ROYAL, COMMERCIAL UNION, IMPERIAL, PHENIX.

Pertes Payées.

Parmi les pertes que ces diverses compagnies ont payées depuis quelques années, citerons celles dignes de mention:

Adèle.—H. B. Lafleur, Jos. Filiatrault, N.P.: Ste Anne des Plaines.—Dr. D. Gaudette, E. Gouard Darnais, \$600.00; St. Hippolyte.—Francis Cox, \$700.00; St. Jérôme.—E. Gibault, Jérôme Latour, Joseph Coursol, L. Cousineau, A. Hamelin, J. B. Labelle, \$300; Dr de Martigny \$450; J. Lauzon, \$500; A. Prud'homme, \$600; Frank McNamee, \$700; J. B. Gascon \$1800; C. F. Beauchemin, \$3500; Prévost Aubin, \$4000, etc.

Un mot dans notre ville seule, les Compagnies d'Assurance mentionnées plus haut ont payé en argent plus de \$12,000 à leurs assurés qui ont subi des pertes et pas ceux-ci n'ont eu à se plaindre, soit d'un retard soit d'une réduction. Les chiffres sont d'eux-mêmes.

Dr C. L. de MARTIGNY

Agent pour St. Jérôme et le district de Terrebonne.

AVIS PUBLIC.

M. BRUYO BEAULIEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreuses pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer de nouvelles marchandises d'épicerie, y compris la Farine, le Gru, le Son, etc., etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise. De plus, il tient un stock de Bois et le livre à domicile.

Rue de la Gare | ST-JEROME

No 19

FEUILLETON

LA DETTE D'HONNEUR

PAR PAUL SAUNIÈRE.

XVI

—Oh! toi, père, tu as pris le parti de ne jamais être du mien, riposta sa fille. Heureusement que j'y suis habituée.

Arthur ne disait mot. Il n'osait pas rompre trop ouvertement avec Gustave dont il connaissait l'humeur un peu chatouilleuse, mais il était facile de juger, d'après ses signes de tête et ses ricanements, qu'il partageait complètement la manière de voir de sa femme.

Quant à Gertrude, elle avait calculé sur le-champ qu'il ne restait plus au jeune homme que cinq mille francs de rente, y compris ses appointements.

Lorsqu'on se leva de table pour passer au salon, Blanche entra dans Gustave vers la fenêtre ouverte, et s'accouda sur le balcon.

—Ainsi, dit-elle, dans dix mois vous épouserez mademoiselle Derne-mont.

—Je l'espère, répondit Gustave.

—Et jusque là, vous continuerez à habiter Paris?

—Il te faut bien! soupira le jeune employé.

—Le fait est que vous êtes bien seul à présent, reprit Blanche en se regardant le bout des ongles. C'est votre faute, aussi, vous ne venez jamais me voir.

—Pardon, fit observer Gustave, vous vouliez dire que j'ai rarement le plaisir de vous rencontrer.

—Pourquoi ne me prévenez-vous pas? Parce que je ne suis jamais certain du jour ni de l'heure où je viendrai.

—C'est juste, vous êtes un ami de la maison, minauda la jeune femme. C'est égal, si vous vouliez me fixer un jour et l'heure de votre prochaine visite, je vous attendrais, je vous le promets.

—Vous êtes trop bonne, se défendit Gustave, je ne voudrais pas vous déranger.

—Me déranger! répéta Blanche avec un mouvement d'impatience, vous ne trouvez jamais autre chose à me répondre. Voyons, poursuivit-elle plus doucement, est-ce que mon père et ma mère vous gênent?

—Aucunement.

—C'est donc mon mari?

—Encore moins.

—A la bonne heure. Du reste, il part dans deux jours pour Bordeaux... Elle se tut, leva les yeux sur Gustave et les baissa aussitôt. Celui-ci gardait un silence obstiné.

A propos, fit Blanche, vous êtes maintenant seul locataire de votre maison?

—Oui, au moins jusqu'au mois de juillet.

—Il paraît que vous avez un délicieux jardin.

—Grand comme la main.

—Oui, mais rempli de fleurs.

—Qui vous l'a dit?

—Mon père, parbleu! Il est revenu un jour enchanté d'un déjeuner qu'il avait fait chez vous. Aussi, continua Blanche d'un ton enfantin, vous ne devinez jamais quelle idée cela m'a donnée...

—Non, répondit froidement Gustave.

—Une envie atroce de voir votre petit parterre. Voilà justement le mois de mai qui arrive, des fleurs qui vont s'épanouir, ce doit être charmant.

—Oh! pas encore, fit Gustave, décidé à remplir jusqu'au bout son rôle de Joseph.

—Ah! fit Blanche, les lèvres pâles, les dents serrées, c'est ainsi? Il suffit, monsieur.

Elle le foudroya d'un regard chargé de haine.

—Bête et lâche! murmura-t-elle assez haut pour que Gustave l'entendit. J'aurais dû m'y attendre...

Elle lui tourna le dos et s'éloigna. Pendant quelques instants, elle se mita aux divers groupes qui remplissaient le salon, mais brusquement, elle se leva et passa dans sa chambre. Au moment où elle fermait la porte, Gustave la vit froisser son mouchoir de fibre batiste et essuyer une larme.

Il sortit, le cœur serré. Il ne pouvait s'empêcher de songer à l'heureuse jeunesse de cette enfant qu'il avait vue grandir et qui désormais était perdue sans ressource.

Il ne remit plus les pieds chez Delanoux.

Trois mois après, en se promenant sur les boulevards, il aperçut Blanche au bras d'un ami d'Arthur. Elle ne sourcilla pas en le voyant. Elle passa fièrement et le toisa d'un regard empreint à la fois d'ironie et de pitié.

A la fin de l'été, Delanoux entra un dimanche matin rue Sainte Thérèse. Il était triste et abattu; il se laissa choir sur un banc, à l'ombre du fameux marronnier.

—J'ai vendu Bellevue! soupira-t-il.

—Ah! pourquoi donc? demanda Gustave.

—Parce que je ne veux pas demeurer à Paris, ni à Bellevue.

Son jeune ami l'interrogeait du regard.

—Ah! si tu savais... fit Delanoux les yeux humides. Il a fallu que je quitte mon appartement d'abord... puis Bellevue... Maintenant, c'est fini je retourne à Châteauroux... Tu viendras m'y voir, n'est-ce pas quand tu iras chez ta mère... Ah! mon pauvre Gustave! ajouta-t-il en un sanglot, ma fille! je n'ai plus d'enfant!

Et il cacha dans ses mains son visage sillonné de pleurs, son front rouge de honte.

Gustave ne lui demanda pas d'explication. Il comprit que le malheureux père avait découvert une horrible vérité. Il lui serra la main silencieusement.

Cinq mois après, Gustave épousait Reine. Avec le consentement de sa mère qui avait bondi de joie, il avait donné sa démission de rédacteur au ministère.

Presque tous les jours, Delanoux venait passer la soirée chez lui.

De temps en temps, par des amis communs, ils recevaient des nouvelles de Blanche. Elle était une des élégantes du turf, menait grand train de vie, avec une cour nombreuse et faisait beaucoup parler d'elle. M. de la Sapinière ne quittait guère son cercle et ses amis que pour aller changer de vêtements.

A part cela, les deux jeunes mariés faisaient, disait-on, très bon ménage. C'était Gertrude qui veillait à l'entretien de la maison.

Delanoux l'austère, Delanoux le bourgeois vivait seul, loin de sa famille loin de sa fille, il n'avait plus de famille.

FIN

L'Experimentation agricole

Notes sur la Station Agronomique d'Ottawa—Services qu'elle peut rendre aux cultivateurs de la Province de Québec

IV

Je n'insisterai pas sur les services évidents que les fermes expérimentales sont appelées à rendre à notre pays. Leur utilité admise par tous les agronomes modernes, ne saurait être mise en doute par la partie éclairée de notre population agricole.

Il est cependant permis de demander si nos compatriotes en général ont bien pris jusqu'à présent un intérêt suffisant dans l'organisation et le but de l'institution fondée expressément pour l'avantage de leur province. Quand on compare le nombre de personnes qui ont visité la ferme centrale d'Ottawa, qui se sont mises en communication avec son personnel, qui ont cherché à participer à ses expériences, ou regretté, je dois l'avouer, que les agriculteurs de Québec ne soient pas plus nombreux.

Nos hommes instruits, nos hommes d'influence pourraient faire un bien immense en s'employant chacun dans sa sphère, à réveiller l'attention de leurs co-citoyens, à les faire rivaliser de zèle avec le habitant des autres provinces dans l'ha-

tude et l'observation des travaux de la ferme expérimentale.

Il n'y a pas à se faire illusion, la question agricole demande, de nos jours plus que jamais peut-être, le raisonnement et le calcul. Les industries des villes, tout en nous assurant des débouchés font une guerre terrible en attirant nos populations rurales, en les arrachant à la vie champêtre par l'appât des gros salaires. Le seul moyen d'enrayer ce mouvement qui semble prendre des proportions dangereuses c'est faire adopter par nos cultivateurs les méthodes nouvelles, des procédés plus rémunérateurs afin de rétablir la valeur du travail à la campagne et du travail à l'usine.

On aura beau prêcher l'indépendance, la noblesse de l'agriculture, parler des Romains confiant les rênes de l'Etat à un simple laboureur citer les poètes qui ont chanté tour à tour le bonheur de la carrière agricole, tout cela ne suffira pas à remonter le courage du cultivateur, ni à l'attacher davantage à sa profession. Au lieu de lui débiter de la poésie sentimentale, démontrons-lui par les résultats d'une expérience judicieuse et désintéressée comment il peut doubler ses récoltes, comment il peut augmenter ses revenus. Lorsque ses fils verront que l'agriculture peut récompenser le travail aussi bien que l'industrie des villes, ils resteront à la ferme paternelle et n'ambitionneront pas d'autre voie pour arriver à la prospérité.

Au lieu de chercher à persuader au cultivateur routinier qu'il est un Cincinnatus, tâchons de l'amener à recourir aux données de l'expérience, à lui faire accepter les améliorations qu'il s'imposent par la nécessité d-s temps.

Si l'industrie peut accorder un généreux salaire à ses ouvriers, c'est parce qu'elle a su perfectionner et qu'elle perfectionne chaque jour ses moyens de production. Elle a eu recours aux données de science pour remplacer la force musculaire par les forces tenues en réserve dans la nature. Non contente de détourner le cours des rivières pour s'en faire des pouvoirs moteurs capables de multiplier le pouvoir des bras, elle va jusque dans les entrailles de la terre chercher le combustible pour engendrer la vapeur, cette cause merveilleuse de nos révolutions économiques.

A l'exemple de l'industrie, il faut que l'agriculture perfectionne ses moyens de production. Il faut qu'elle utilise les ressources de l'intelligence pour multiplier la valeur des bras. Il faut qu'elle sache tirer parti des éléments tenus en réserve pour elle dans la création. Comme l'industrie, qu'elle ne se contente plus des forces ordinaires; mais qu'elle s'empare des engrais artificiels que nos montagnes recèlent dans leurs flancs en quantités si grandes et d'extraction si facile. Nos carrières de pierre calcaire et nos dépôts de phosphate voilés une source puissante de progrès agricole. Il est certain que les engrais artificiels sont appelés à eux seuls, à opérer dans notre agriculture une révolution aussi radicale que celle produite par la vapeur dans le monde industriel. Et la considération de cette perspective est loin d'avoir échappé à l'attention du directeur de la ferme expérimentale. A peine si un seul essai de culture y est entrepris sans que les engrais chimiques figurent pour quelque chose dans les résultats. Et tel est le bon moyen de les populariser.

La formation chimique du plâtre fut connue longtemps avant son utilisation comme engrais. Les savants n'ignoraient pas que théoriquement il entrerait dans la composition des plantes; cependant, il fallut une expérience tout accidentelle pour faire connaître ses principes fertilisants. On prétend qu'un ouvrier allemand, employé dans une carrière de plâtre, suivait un chemin à travers une prairie pour aller à son travail et en revenant; il fut remarqué que l'herbage bordant immédiatement le sentier présentait une apparence plus riche que le reste de la prairie. On en conclut à l'action bienfaisante de la poussière de plâtre échappée des hardes de l'ouvrier dans son trajet, et le plâtre devint promptement un objet de faveur parmi les cultivateurs. Tout le monde sait que ce fut grâce à un argument tiré de l'expérience, que Franklin roussit à son tour, à faire

apprécier le plâtre par ses concitoyens de la république voisine.

Mais me dira-t-on, comment étudier et suivre les opérations d'une station expérimentale située à distance et embrassant des essais aussi nombreux et aussi variés?

D'abord il importe de savoir que chaque entreprise, chaque culture, chaque mouvement pour ainsi dire, sont inscrits et notés dans des registres particuliers tenus avec méthode. Les faits et observations sont soigneusement classés et coordonnés qu'il est facile d'obtenir des renseignements spéciaux en écrivant à l'administration. Quant à la marche générale de l'établissement, on peut la suivre avec satisfaction au moyen du Bulletin, qui est publié périodiquement et envoyé gratuitement à quiconque en fait la demande. Ce Bulletin est publié en français aussi bien qu'en anglais.

Toute lettre, échantillon ou communication quelconque, peuvent être transmis par la poste en étant adressés à Monsieur le Directeur de la Ferme Expérimentale, Ottawa.

Je disais que l'établissement n'était pas encore entré dans la période des conclusions. Il est bien certain que son utilité enseignante grandira avec le temps; mais, même dans son état encore relativement embryonnaire, le cultivateur intelligent le visite avec beaucoup de profits et en rapporte des idées, des connaissances précieuses. Un horticulteur de la province d'Ontario écrivait que trois heures passées sur la ferme l'avaient amplement dédommagé de son voyage à Ottawa. Pourquoi un habitant de la province de Québec ne trouverait-il pas son compte à visiter cette institution? Si la vue seule de la station agronomique l'indemnise de ses dépenses, il se trouvera à contempler par dessus le marché, et sans frais les merveilles tant architecturales que naturelles qui ornent la capitale fédérale et ses environs.

Nos associations différentes: les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, peuvent être de puissants auxiliaires et des intermédiaires efficaces pour tenir leurs membres au courant des travaux de l'institution, dont je viens de faire un exposé bien faible et bien imparfait.

M. l'abbé Montminy disait l'an dernier devant la Société d'Industrie laitière:

Les cercles agricoles sont de puissants promoteurs de la création des fabriques de beurre et de fromage, et par conséquent de précieux auxiliaires pour notre société d'Industrie Laitière.

Ce témoignage d'un homme qui a lui-même obtenu des succès étonnants, par et au moyen d'un cercle agricole, doit pousser chacun à faire quelque chose pour augmenter le nombre de sociétés semblables dans la région qu'il habite.

Pour ma part je voudrais voir chaque localité posséder son cercle agricole et je voudrais voir ses officiers en correspondance avec la direction de la ferme expérimentale. Aux réunions régulières, le bulletin serait lu, commenté et discuté.

Plus que cela, je voudrais que les cercles agricoles se mettent en rapport avec les compagnies de chemins de fer, obtiennent des billets à taux réduits en faveur de leurs membres désireux de faire le voyage d'Ottawa. On accorde bien des prix excessivement réduits dans les excursions organisées pour des parties de Lacrosse, des courses, des cirques et autres amusements; pourquoi les mêmes avantages ne seraient-ils pas obtenus pour aider notre classe agricole à s'instruire, à s'avancer dans son art? Les chemins de fer ne sont-ils pas les plus intéressés dans le progrès du pays? Tout ce qui tend à développer le chiffre de la production nationale, ne tend-il pas en même temps à grossir le chiffre de leurs recettes?

Pour conclure, je dirai: Cultivateurs de la province de Québec, c'est dans votre intérêt que le gouvernement a entrepris cette œuvre d'expérimentation; c'est avec les deniers publics qu'elle a été organisée, qu'elle est dirigée et maintenue. Ces deniers ont été ainsi affectés par vos députés au Parlement, dans le but louable de promouvoir le progrès agricole, mais pour que ces sacrifices vous soient utiles, il faut le concours de votre intelligence et de votre bonne volonté.

J. A. CHICOLET

LE NORD

Journal Hebdomadaire, Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement... \$1.00 par année

ANNONCES

Première insertion... 10 cts la ligne

ANNONCES

Toutes correspondances doivent être adressées

Z. DRAPEAU, Administrateur.

Fermier de l'imprimerie du Nord, St Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD

SAINT-JEROME, 6 FÉVRIER 1890.

AVIS.

La plupart des abonnements sont échus ou expirés et nous faisons prière à nos abonnés de se conformer sans retard aux règlements de la Compagnie d'Imprimerie du Nord.

C'est un moyen infailible de trouver notre journal peu coûteux et de témoigner de l'encouragement à son œuvre.

En conséquence, nous adressons aujourd'hui des comptes à tous nos abonnés arriérés, et espérons un prompt retour.

Z. DRAPEAU, Gérant.

NOTES DE QUEBEC

A mesure que les élections générales approchent, M. Mercier éprouve des mouvements de générosité assez significatifs.

Empiètement de tous les chemins de la province, augmentation du traitement des jurés, extension du suffrage, abolition de la taxe des municipalités pour l'entretien des aliénés; autant d'appâts jetés aux électeurs.

Cette dernière mesure a un côté particulièrement burlesque. Le clairon de monsieur Mercier, l'Électeur, se réjouit pour les municipalités de l'abolition de cette taxe qu'il trouve tout simplement inique, parce que ses amis l'ont hérité de l'administration précédente. Vraiment l'hypocrisie est l'âme de ces gens-là. La preuve en est bien simple.

En 1887-88, ils ont perçu au moyen de cette taxe inique \$49,831. En 1888-89, la taxe inique a rapporté \$28,276. Pour l'année 1889-90, le trésorier en estimait le revenu probable à \$30,000. Voilà du coup une encaisse de \$108,107 au crédit de cette taxe inique et M. Mercier est malvenu à s'en désintéresser au nom de la justice après l'avoir si largement exploitée au grand bénéfice de ses amis. La taxe d'affaires sur les corporations commerciales n'avait pas paru moins inique dans son principe à ces vertus farouches et M. Mercier a toujours protesté qu'il ne la percevait qu'à regret, ajournant toujours au prochain exercice pour l'abolir. Il faut croire que l'approche des élections ne presse pas autant l'accomplissement de cette promesse qu'au premier cas, car il n'en est pas question.

La question du démembrement du comté de Terrebonne est venue devant l'Assemblée. Les rapports des correspondants à ce sujet sont difficiles à concilier. La version la plus sûre nous paraît être que le premier ministre a déclaré qu'on recommandait de détacher Terrebonne et Ste-Anne des Plaines pour les annexer à Laval, mais qu'il ne se prêtait pas à ce projet. Bien qu'il soit difficile de croire que ce changement ne serait pas aussi avantageux à nos amis politiques que préjudiciable au reste du comté, nous nous réjouissons de voir cette belle division échapper au morcellement.

La pierre d'achoppement des faux amis du colon a été le débat de la résolution présentée par le gouvernement au sujet de la réserve des trente mois et qui se lit ainsi :

Attendu que l'intention du législateur en faisant passer la section 3 de l'acte 52 Vict., chap. 16, a toujours été et est encore de ne la rendre applicable qu'aux lots vendus dans les limites territoriales des réserves de forêts établies en vertu des arrêtés en conseil du 10 septembre 1883 et du 10 janvier 1884, et non pour l'avenir, il soit :

Résolu : "Que le droit d'une personne, munie de licence, de couper en vertu d'icelle le bois marchand sur tout lot vendu pour les fins de colonisation et de culture qui est compris dans telle licence, durant trente mois à dater du billet de location, d'après la section 3 de l'acte 52 Victoria chapitre 16, ne s'applique qu'aux lots vendus dans les limites territoriales des réserves de forêts établies en vertu des arrêtés en conseil du 10 septembre 1883, et du dix janvier 1884."

Que pensez-vous de cette disposition déclaratoire qui érige en nouvelle loi une intention aussi éloignée du sens de la première que la présente session l'est de la précédente. Au moins puis-ions nous cette fois-ci posséder pour tout de bon la précieuse intention du législateur ! C'est à MM. Flynn et Nantel que revient les honneurs du débat. Le gouvernement espère échapper par cette tangente à la réprobation qu'il rencontrera la réserve des trente mois chez tous les colons et notamment dans le comté de Rimouski où, lors de la dernière élection partielle, les amis de M. Mercier, pour forcer les votes des colons, furent obligés de promettre l'abolition de cette réserve. Mais sa position est fautive, car à la dernière session, le gouvernement appelait cette réserve un cercle de fer, dans lequel les colons étaient enfermés, emprisonnés, etc., et maintenant, ils refusent de l'abolir. Le ministre des terres proclamait également que le territoire ainsi ensermé par la réserve forestière était immense et renfermait la plus belle partie des terres colonisables; et c'est justement à ce cercle de fer que le gouvernement limite sa réserve.

Nous empruntons au *Corrier du Canada*, la réflexion suivante sur le budget supplémentaire pour l'année 1889-90 :

Le budget supplémentaire de 1889-90 a été distribué hier soir. Et sait-on quel montant de nouveaux crédits le gouvernement demande à la chambre de voter pour finir l'exercice actuel ? C'est incroyable, mais c'est réel. Le gouvernement demande \$296,543.

Le premier budget de 1889-90 soumis à la dernière session était de \$3,624,024, à part les subventions aux voies ferrées.

Ajoutez à cette somme celle de \$296,583 et vous arrivez au joli total de \$3,920,607 pour le budget des dépenses de la province, en 1889-90, non compris les subsides aux chemins de fer.

Naturellement, en tenant compte des dépenses extraordinaires, ou mieux, imputables au capital, on diminuerait ce chiffre. Mais, pratiquement cela revient au même, car la province n'a pas un sou d'argent en caisse lui appartenant en propre, pour payer ces dépenses imputables au capital. De sorte que tout cet énorme budget de dépenses, \$3,920,607, retombe à la charge du revenu, doit être payé à même le revenu, ou si le revenu est insuffisant, doit se transformer en déficit.

Ajoutez maintenant à cela les \$765,000 de subsides aux chemins de fer inscrits dans le budget de la dernière session, et nous arrivons à un budget total de \$4,685,607 de dépenses pour l'année 1889-90 !

Or la balance du dernier emprunt est toute dépensée. Il ne reste en caisse que des fonds en fidéjussimus qui ne nous appartiennent pas, et que nous devons aux dépositaires.

Nous n'avons donc absolument que le revenu régulier de la province pour faire face à un budget de dépenses de \$4,685,607.

Portons le revenu à \$3,700,000; c'est le plus haut chiffre auquel il puisse atteindre. Nous restons avec un déficit total de \$985,607, près d'UN MILLION, dans les opérations générales de l'année.

Et nous avons emprunté sur les dépôts \$464,000 pour payer l'indemnité des biens des Jésuites.

Et nous devons encore deux ou trois millions aux chemins de fer.

Et les extras du palais de justice; l'arbitrage Perrault ! Etc.

M. Nantel a frondé victorieusement un abus criant qui s'est glissé dans le patronage officiel; il consistait à faire payer par la province les élucubrations même les plus échelonnées des amis du gouvernement au nom de l'encouragement dû à la

bonne littérature. C'est ainsi que le gouvernement a acheté : *La vérité sur la question métrique*. Depuis la critique qui en a paru dans la *Presse* l'été dernier cette plaquette ridicule était scellée de l'oubli le plus complet, mais on ignorait que cette littérature absurde se fût réfugiée à la bibliothèque nationale; et c'est là que M. Nantel, tant par économie que dans l'intérêt du bon goût littéraire de la province et pour réfréner ces odieux débordements de favoritisme, a eu la fermeté de la flétrir convenablement.

A OTTAWA

Les débats des Communes n'ont encore été marqués que d'une discussion sérieuse, le bill McCarthy, présenté le 22 janvier, à l'effet d'abolir l'usage officiel de la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest. Contre la coutume parlementaire, un long débat s'est engagé à la première lecture du bill.

Les principaux avancés de l'Orateur à l'appui du bill sont :

1o Que rien dans le traité de Paris ni dans l'acte de Québec, ne nous garantit formellement l'usage du français.

2o Qu'en 1791, l'usage s'en fit à la législature, non en vertu d'une loi, mais d'une simple résolution de l'Assemblée législative.

3o Que lors de l'union des provinces en 1841, sur le rapport de lord Durham, une clause insérée dans l'acte d'union, prohiba l'usage officiel du français et fut rappelée par un acte impérial en 1848 à la demande de toute l'Assemblée législative.

La langue française a été maintenue dans l'acte de la Confédération mais uniquement au parlement fédéral et à Québec, non dans les autres parties de la puissance.

4o La diversité de langue est le plus grand obstacle à la formation d'un peuple uni dans ce pays.

Le parti national de Québec a eu pour but de réunir les Canadiens-Français en un seul parti. L'Orateur cite des discours de M. Mercier.

La réponse est à lire. Elle est de l'hon. M. Larivière, député-français de Provencher, Manitoba.

DISCOURS DE L'HON. M. LARIVIERE

L'Hon. M. LARIVIERE — M. l'Orateur.

Plusieurs députés. — En anglais, en anglais.

L'hon. M. LARIVIERE — Non, M. l'Orateur, je ne puis pas m'adresser à cette chambre en anglais lorsque ma langue maternelle est attaquée. J'ai écouté avec plus de curiosité que d'intérêt le discours que vient de prononcer l'hon. député de Simcoe.

J'avoue que je n'ai pas été peu surpris qu'un député d'Ontario s'arrogeât le droit de venir ici en chambre proposer des amendements à l'acte érigeant les territoires du Nord-Ouest. Je ne sais en quelle qualité ni quelle mission l'honorable député de Simcoe a à remplir, mais ce que je sais, c'est qu'il n'exprime pas dans cette chambre les vœux unanimes de la population des territoires du Nord-Ouest.

L'on veut s'attaquer à un droit qui nous est cher à tous Canadiens-Français. Un droit que nous possédons en vertu de la constitution britannique qui nous régit. Et ce but m'étonne davantage, par le moyen adopté aujourd'hui, c'est qu'on commence par s'attaquer à une poignée de Métis dispersés dans les territoires du Nord-Ouest dans le but de les persécuter et de les anéantir. Je crois que c'est une lâcheté; et une lâcheté que nous devons tous combattre de toutes nos forces. Pourquoi tous ces efforts ? Pourquoi si on est sincère, si cette langue française ne doit pas exister plus longtemps au Canada, pourquoi alors n'en attaque-t-on pas la pratique dans toute la Puisse-nee du Canada; pourquoi ne tente-t-on pas d'en empêcher l'usage dans toute la Puisse-nee, au lieu d'aller s'attaquer comme je le disais il y a un instant, à une poignée de Métis français sans défenseurs là-bas, mais qui comptent sur nous pour les défendre ?

Je n'ai pas l'intention, M. l'Orateur de suivre l'honorable député dans tout le discours qu'il vient de faire seulement, je me permettrais de relever certains passages. Il a dit entre autres choses, que la langue d'un peuple est le fondement de sa nationalité. Je suis à même de demander si cette notion est vraie, comment il se fait qu'aux îles de Jersey et de Guernesey, qui sont des possessions anglaises depuis plus de deux cents ans, on ait conservé la langue française, et qu'on n'y parle que le français ? Comment, dans l'île de Ste-Lucie et d'autres îles des Antilles, qui sont

de possessions anglaises, on ne parle que la langue française ? Est-ce un simple privilège que les populations de ces endroits se sont arrogé, ou n'est-ce pas plutôt un privilège accordé par la couronne britannique, par les lois et les constitutions de ces pays, que la langue maternelle de leurs habitants y est permise ? De sorte que, la faculté que nous avons, nous, Canadiens, de nous servir de notre langue maternelle n'est pas un droit exclusif aux sujets canadiens-français, mais c'est un droit qui appartient aux sujets dans d'autres colonies de l'Empire.

L'honorable député a fait remarquer qu'il n'y a qu'en Suisse où l'usage de deux langues soit permis. Je crois que s'il avait étudié l'histoire, il aurait trouvé que dans d'autres pays l'on permet aussi l'usage de deux langues distinctes et différentes. En Belgique on permet deux langues; le français est la langue officielle de même qu'on publie et imprime les documents en langue flamande. De sorte que le Canada n'est pas une exception.

Le plus fort du discours de l'honorable député de Simcoe, est appuyé sur le fameux rapport de lord Durham. Tous mes compatriotes savent ce que vaut ce rapport. Il n'a pas été fait pour favoriser les intérêts de ce pays; il n'a pas été fait dans l'intérêt de ceux qui alors habitaient le Bas-Canada, mais il a été fait dans le but d'angliciser et de pouvoir pour ainsi dire, persécuter la population qui habitait le pays alors, au bénéfice de l'immigration qui arrivait pour s'en emparer. Dans de pareilles circonstances est-il permis de se servir de ce rapport pour défendre la tentative que l'on fait contre nous en ce moment ?

Ceux qui se prévalent aujourd'hui de ce rapport sont les dignes successeurs de celui qui l'a préparé.

Il faut bien remarquer, M. l'Orateur, qu'il existe une fausse impression sur l'histoire de ce pays. L'on veut nous traiter comme un peuple conquis, tandis que le Canada n'a pas été conquis, mais a été cédé à l'Angleterre sous le bénéfice d'un traité. Dans ce traité il est dit que notre religion, nos lois, nos coutumes qui existaient alors seraient protégées, et je me demande si on ne peut pas dire aujourd'hui que dans ces conditions on ne peut pas inclure la langue maternelle qu'on parlait alors et que nous parlons encore. De sorte que lorsque l'honorable député de Simcoe vient dire qu'il n'y avait aucune telle garantie dans le traité, c'est à-dire la garantie de notre langue, — je puis lui dire que son assertion est fautive.

La plus grande insulte qu'on a pu nous faire dans le cours de cette discussion qui est à peine commencée dans cette Chambre, est qu'on veut faire croire à nos ennemis que parce que nous ne parlons pas la langue anglaise habituellement, nous ne sommes pas de loyaux sujets de Sa Majesté. On nous attaque de cette façon en nous taxant de manquer de loyauté.

Eh bien ! après ce que nos ancêtres ont fait, lorsque le moment fut venu de défendre la frontière, ne peut-on pas dire qu'ils se sont montrés concitoyens d'origine anglaise ?

Est-ce qu'on a oublié les fameuses batailles que nous avons soutenues contre nos puissants voisins, les Américains ? Et si le Canada est encore aujourd'hui une possession britannique, à qui l'Angleterre le doit-elle ? Non à la population loyale, mais française de la province de Québec. Non, M. l'Orateur, dans la circonstance présente, on a cru devoir tenter de soulever des préjugés afin, peut-être, de se venger de la défaite que l'on a subie l'année dernière sur une autre question; mais sur cette question, comme sur toute autre, on l'on s'attaquera à notre religion ou à nos lois, je crois que nous devons rester fermes, et surtout nous défendrons dans cette Chambre, comme cela est de notre devoir, du reste, les quelques compatriotes que nous avons disséminés dans le Nord-Ouest contre les attaques que l'on veut leur porter aujourd'hui.

M. R. Masson vient d'être nommé sénateur pour la division des Mille-Îles en remplacement de l'honorable Séraphin Rodier, décédé. Voici comment la "Presse" apprécie cette nomination :

La nomination de l'hon. M. Masson au poste de sénateur, pour la division des Mille-Îles, doit être un sujet de satisfaction pour le public et pour le gouvernement.

M. Masson est une des belles figures contemporaines; il fait honneur à notre race par sa haute position, ses études, sa fortune. Avec de pareils hommes au Sénat, nous ne redoutons pas l'appellation de race inférieure.

M. Masson, avant d'accepter le poste de Lieutenant-gouverneur, était sénateur des Mille-Îles qui comprend les comtés des Deux-Montagnes et de Terrebonne. Il a été député fédéral, de ce dernier comté, de 1867 à 1882.

Sa nomination s'imposait et elle

sera accueillie avec la plus haute faveur spécialement dans son vieux comté de Terrebonne.

Quelques détails intéressants sur l'exploitation des phosphates dans la province de Québec :

Les compagnies organisées pour l'extraction du phosphate sont au nombre de onze.

Elles ont extrait 28,350 tonnes de ce minéral c'est-à-dire pour une valeur de \$460,950.

Les compagnies importatrices qui travaillent sur la Lièvre et dans Templeton emploient la vapeur et l'air comprimé.

On a employé 445 ouvriers dans ces mines.

M. Obalski, ingénieur, observe que les phosphates canadiens continuent à être très appréciés sur le marché anglais, où le prix se maintient aux environs de 1 shelling et un demi penny pour 8 0/0 et dix et demi pour 70 0/0, avec 1/5 de penny d'augmentation par unité.

Le phosphate moulu est expédié en sacs aux États-Unis (Chicago et Buffalo) au prix de \$10 la tonne.

Dernier détail : on a commencé à manufacturer le phosphate canadien à Capleton, près de Sherbrooke

Mort du sénateur Rodier

La division sénatoriale des Mille-Îles semble destinée à un feuillet continu. Trois de ses titulaires les plus remarquables, les honorables MM. Sénécal, Rolland et Rodier, n'ont fait qu'apparaître au Sénat; la mort les en a aussitôt chassés.

L'hon. Rodier est décédé le 29 janvier dernier.

Charles Séraphin Rodier est né à Montréal en 1818.

Il était petit-fils d'un chirurgien de l'armée française, venu s'établir au Canada vers le milieu du siècle dernier.

Trois fois déjà il avait refusé l'offre d'un siège au Sénat, mais finalement, cédant aux instances de ses amis, en 1888, il consentit à devenir sénateur pour la division des Mille-Îles. Depuis deux ans il souffrait d'une maladie de roguons, mais son état n'était pas considéré comme fangeux.

M. Rodier était ce qu'on appelle un *self-made-man* dans toute la force du terme; dès l'âge de quatorze ans il se mettait courageusement à l'œuvre et à sa mort, sa fortune dépassait \$2,000,000.

En 1838, il fut élu échevin du quartier St-Antoine, quoique n'ayant pas atteint l'âge requis par la loi et trois autres fois, il fut renvoyé au conseil de ville par acclamation.

Toute sa vie, il fut partisan dévoué de la politique conservatrice, et dans sa longue carrière, il occupa plus d'un poste éminent.

Il fut tout à tour président de la société St-Jean-Baptiste, marguillier de Notre-Dame, président de la société St-Vincent de Paul, un des fondateurs de la banque Jacques-Cartier, il fut lieutenant-colonel au 64ème bataillon, lors de sa fondation. Il était intéressé dans un grand nombre d'institutions financières et industrielles et toutes les associations charitables de la ville le comptaient au nombre de leurs bienfaiteurs.

Il avait épousé en 1848, mademoiselle Angélique, fille de M. André Lapière de Montréal, qui lui surviva. Il laissa huit enfants de cette union le Dr J. A. Rodier, professeur à l'Université Laval, M. Chs. Rodier, banquier à Valparaiso, Mmes Gélines O'Leary, A. L. de Martigny et MM. Edwin, Léopold, et Mlle Eva Rodier.

A PROPOS D'AGRICULTURE

Un cri général de la part des cultivateurs — Une existence habituelle — Des paroles bonnes à méditer — Ce que rapporte la culture des fruits aux États-Unis

"Les temps sont durs, il n'y a pas d'argent", c'est le cri général que poussent depuis plusieurs années les cultivateurs. C'est vrai, les temps sont durs, depuis trois ans, les récoltes ont manqué; le cultivateur fait peu d'argent. Faut-il qu'il se décourage pour cela ? Nullement. Il doit plus que jamais employer tout son talent, toute son énergie, afin de passer ces mauvaises années qui ne peuvent toujours durer, pas plus que l'orage peut obscurcir plus longtemps les rayons du soleil. Ces jours de détresse passeront et feront place à des jours meilleurs, tout comme le soleil semble plus brillant et plus chaud après la tempête.

Ce que doit faire le cultivateur dans ces temps, c'est de fermer la porte à toute dépense inutile; c'est de pratiquer la plus stricte économie. "Les temps sont durs, me dites-vous. Mais les bûchers vendent autant, peut-être plus que dans les années d'abondance. Il y a donc encore de l'argent quand il s'agit de boire et même de s'enivrer ? Les temps sont durs, mais pourquoi, cultivateurs, ce luxe déplacé chez vous et dans vos habits ? Vos moutons ne donnent plus de laine ? Votre terre est-elle si pauvre qu'elle ne puisse pousser le blé ?

Vous devez tirer de votre ferme tout ce qui est nécessaire à votre subsistance, à votre entretien; si vous ne le pouvez, au lieu de vous endorment petit à petit, vous faites mieux vendre votre propriété, faire autre chose, car en vous endorment vous marchez sûrement à votre ruine.

Le cultivateur doit être avant tout indépendant, son état lui permet cette indépendance. Mais bien souvent couverte-t-il cette indépendance ? Malheureusement non.

Beaucoup de cultivateurs se plaisent à fabriquer des chaînes qui s'appesantissent d'années en années et qui finissent par les rendre esclaves d'un tyran impitoyable.

Quelles sont donc ces chaînes ? Quels sont donc ces tyrans ? Ces chaînes sont les comptes que beaucoup de cultivateurs font sans scrupule chez le marchand, chez le voiturier, chez le forgeron, etc. Ces comptes, au bout de quelque temps représentent une somme peu considérable; mais au bout d'un an, deux ans, trois ans, ils ont fait comme la petite boule de neige qui descend de la montagne; ils ont pris un accroissement extraordinaire, tellement que, presque toujours, vous ne pouvez croire quand vient le règlement définitif que vous deviez un montant si considérable.

Que les années mauvaises surviennent alors, le cultivateur qui s'est endetté ainsi ne peut faire face à ses obligations; il grève sa terre d'hypothèques et il succombe tôt ou tard abîmé, broyé par le tyran qui s'appelle crédit.

Amis cultivateurs, croyez-moi, si vous ne voulez pas marcher, à votre ruine, n'achetez pas à crédit. Conservez votre indépendance, préservez-vous certain temps plutôt que de faire des dettes. Essayez pendant une année à ne rien acheter à crédit et vous verrez que ce n'est pas si difficile que vous le pensez. Si vous le voulez vous pouvez avoir toujours en mains quelque chose à vendre, soit du beurre, soit des œufs, etc., dans la belle saison, des fruits, des légumes, etc. Les petites sommes que vous retirez de cette source peuvent subvenir aux besoins les plus urgents de la maison.

A la fin de l'année, si vous observez rigoureusement la règle de n'acheter qu'argent comptant, vous serez tout étonnés de voir comment vous avez pu passer ces quelques mois sans vous endetter. Une fois que vous en aurez pris cette habitude de ne plus vous endetter, vous n'y pourrez plus la quitter; c'est ce qui sera votre sauvegarde dans les années de disette qui passeront sans trop vous atteindre et vous faire crier : *Que les temps sont durs !*

Le Dr P. Collier, de la ferme expérimentale de Geneva, N.Y., dit ce qui suit à propos des engrais liquides :

La plupart des agronomes considèrent que l'engrais liquide vaut autant que la partie solide du fumier. Je suis d'opinion qu'il vaut deux fois autant. A la ferme expérimentale, tous les engrais liquides, les eaux sales provenant de la cuisine, des lavages représentent une valeur annuelle de \$2,000. Je suis convaincu que tout cultivateur qui entretient 50 têtes de bétail peut se rembourser en une seule année de toutes les dépenses qu'il aura encourues pour recueillir les engrais liquides, et les améliorations qu'il aura faites dureront plusieurs années.

Quel est le cultivateur, qui hésiterait à avancer \$50 dans une entreprise que couvrait, s'il savait se rembourser de son capital dès la première année par les profits que lui rapporterait cette entreprise, et s'il avait encore la certitude de doubler cette somme chaque année et cela sans frais ? Eh bien tous les cultivateurs qui laissent p-irer leurs engrais liquides sont à même de faire cette magnifique spéculation; cependant bien peu y songent et perdent ainsi tous les ans des sommes considérables.

On estime aux sommes suivantes la production des différents fruits aux États-Unis : Les pommes donnent annuellement \$50,000,000, les poires, \$14,000,000, les pêches, \$56,000,000 le raisin, \$2,000,000, les fraises, \$5,000,000, d'vers autres fruits \$1,000,000, total, \$131,000,000. Ce montant déjà considérable augmenté d'année en année.

Ne pourrait-on pas suivre un peu l'exemple que nous donnent nos voisins ? Il y a tant d'espèces de fruits qui rapporteraient à notre province des revenus considérables si on les cultivait sur une plus grande échelle.

Un grand établissement de Londres qui s'occupe spécialement de laines a recueilli les statistiques suivantes, le nombre de moutons qu'il y a dans le monde entier.

Dans l'Europe et l'Amérique du Nord, il y a 233,260,321 moutons, en Australie, 97,893,896, dans le Brésil, et à la Plata, 92,000,000, la Colonie de Cap et Natal, 16,000,000 dans les îles Sandwich et Falkland,

500,000. dans l'empire Ottoman, la Grèce, la Roumanie, la Perse, le Nord de l'Afrique, la Russie, l'Asie, 87,000,000, sur les côtes ou à l'intérieur de l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale et au Mexique, 4,500,000; total, 521,153,217.

CORRESPONDANCE

St-Jérôme, 5 Février 1890.

Monsieur le Rédacteur, A une assemblée du conseil municipal de St-Jérôme tenue à la salle ordinaire du conseil, le 3 février 1890, à laquelle étaient présents: M. le maire W. Grignon et M. les conseillers: Camille Lachaine, J. B. Bobnier, Octave Lefleur, Orlan Despaty, Damase Pausment et Ed. Legault, on procéda à l'élection du maire et à l'engagement du secrétaire-trésorier. M. W. Grignon fut réélu maire à l'unanimité du conseil pour la quatrième fois et M. J. P. Filiatrault fut proposé unanime ment pour être engagé de nouveau comme secrétaire-trésorier mais il demanda un délai de deux mois pour accepter cette charge vu le mauvais état de sa santé. Le conseil le regretterait beaucoup son secrétaire vu qu'il remplissait sa charge avec beaucoup de ponctualité.

—La grippe a sévi avec beaucoup de vigueur dans le mois de janvier dernier, et malheureusement plusieurs cas furent compliqués d'inflammations de poumons. Les jeunes et les vieux furent grippés tour à tour, et ce mot grippé est dans la bouche de tout le monde. On en parle un peu moins depuis 3 jours car les cas diminuent. Pas de victimes heureusement.

St-Jérôme, 30 Janv. 1890.

Vendredi a eu lieu au Palais de Justice une assemblée des délégués du comté de Terrebonne et des Deux-Montagnes, pour prendre en considération un procès-verbal de M. M. Prévost ordonnant l'ouverture d'un chemin pour faire communiquer les habitants de la Rivière Cachée au village de St-Eustache. La requête demandant l'ouverture de ce chemin était couverte de nombreuses et importantes signatures entr'autres celle de M. le Dr Marcell C. S., J. B. Daoust, Félix Paquin, le magistrat Champagne, le notaire Champagne, Benjamin Beauchamp M.P.P., J. B. Waddell, Dr S. Desjardins, M. Boisvert, etc. On constate la signature de plusieurs citoyens des quatre municipalités suivantes: Paroisse et village de St-Eustache, paroisse et village de St-Thérèse. Ce projet avait enthousiasmé à un haut degré ces quatre municipalités qui espéraient tirer chacune des avantages de l'ouverture de ce chemin. Mais cet enthousiasme chauffé à blanc en septembre dernier et qui atteignait le plus haut degré Fahrenheit tombait à plat le 30 janvier, à 20 degrés au-dessous de zéro.

Rien de plus glacial, plus congelant que 8 contre-requêtes signées par les mêmes requérants. Sur la table des délégués à côté du procès-verbal auquel était attaché la requête demandant l'ouverture du chemin figuraient ces huit contre-requêtes signées par les mêmes intéressés demandant le renvoi du procès-verbal.

Les délégués présents étaient pour le comté de Terrebonne, M. J. H. Leclair maire de St-Jérôme (ville) et Dr W. Grignon, maire de St-Adèle, pour le comté des Deux-Montagnes, M. Michel Lalande, maire de Saint-Hermas, J. Rodrigue, maire de St-Scholastique et A. Séguin, maire de St-Eustache, M. E. P. Gormain, maire du village de St-Thérèse, était retenu chez lui par la maladie.

M. M. Prévost en habile joueur qu'il est, avant d'entrer dans le vif de la question commença par enlever tous les obstacles qui pourraient lui nuire. Considérant que M. A. Séguin, maire de St-Eustache, pouvait lui être nuisible surtout quand viendrait le temps de compter les voix en faveur ou contre l'honorablement du procès-verbal, M. M. Prévost, intima à M. Séguin l'ordre de se point s'élever dans cette question qu'il avait des intérêts personnels en jeu. M. A. Séguin refusa de se soumettre en disant que s'il avait des intérêts personnels en jeu d'un côté, il avait aussi, d'un autre côté, à protéger par son vote, les intérêts de la municipalité qu'il représente.

Il s'engagea alors entre M. M. Séguin et Prévost une discussion plus ou moins acrimonieuse qui se termina par un vote des délégués en faveur de la demande de M. M. Prévost. M. Séguin laisse son siège, mais se promet bien de plaider tout de même la cause de sa municipalité. M. Prévost plaide longuement et habilement en faveur de l'honorablement de son procès-verbal, qu'il dit être le plus beau et le meilleur de tous les procès-verbaux qu'il a fait dans sa vie. La quantité des procès-verbaux faits par M. Prévost, ne se compte pas sur les doigts. M. Félix Paquin se lève et demande la parole. Il procède avec courtoisie et une polie exquise. Il expose à M. M. les délégués, qu'il est vrai que plusieurs citoyens importants de toutes les classes de la société ont signé une requête demandant l'ouverture de ce chemin, parce que les porteurs de cette requête leur avaient dit que la confection serait peu coûteuse, mais qu'après mûre réflexion et après avoir fait la visite des lieux, eux, les requérants en étaient arrivés à

la conclusion que la confection de ce chemin, serait trop coûteuse et que pour cette raison, ils demandent à M. M. les délégués, de ne pas homologuer le procès-verbal en question. M. Prévost répliqua en disant que ses adversaires ne s'attaquent pas au mérite de son procès-verbal, et ne prouvent pas que le chemin n'est pas utile au public et ne prouvent pas que le coût de la confection de ce chemin peut dépasser \$200. La discussion menaçait de s'éterniser quand M. M. les délégués ont cru bien d'y mettre fin en refusant d'honorer le procès-verbal plutôt en considération des requêtes qu'en considération du mérite du procès-verbal qui paraissait être parfait, et en condamnant les requérants (au nombre de 62 à payer le coût du procès-verbal et de ses accessoires, qui est de \$171. L'huitre est à l'avocat et les écailles aux plaideurs.

UN TÉMOIN

Les martyrs de la Cochinchine Orientale

Les Missions Catholiques viennent de publier des détails émouvants pris dans le martyrologe de la Cochinchine orientale.

Un missionnaire, M. Granjeon, a parcouru les chrétiens jadis florissants, aujourd'hui encore ruinés, et dans un émouvant récit, adressé à son évêque, Mgr Camelbeke, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, il raconte le triste spectacle devant Dieu de tant de chrétiens. La longueur de ce récit nous empêche de le publier intégralement, mais nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs, quelques-uns des épisodes les plus édifiants de cette persécution que, peut-être une politique plus intelligente, plus ferme de la part du gouvernement de la république, aurait pu empêcher.

—M. l'abbé Granjeon arrive à Tra-cau: De ces deux cent trente chrétiens dont le nombre augmentait rapidement, Tra-cau ne compte plus que que cinq ou six familles plus ou moins demembées, comprenant en tout quinze ou vingt personnes, tout au plus.

Les prétendus rebelles venaient de s'emparer de la citadelle de la province, le 13 juillet 1885, Ban-Goc, centre du district, était devenu la proie de flammes. Le P. Poirier était massacré avec presque tous ses paroissiens. Grande était l'alar à Tra-cau comme partout. L'orage venant du nord avait envahi toute la province. Il ne restait qu'un espoir de salut c'était de passer au Binh-dinh encore tranquille; mais les chemins étaient gardés.

Heureusement le Thieu Phu ne tarda pas à reprendre la citadelle, décapita les principaux chefs des lettrés et donna ordre de laisser partout toute circulation. Aussitôt, une bande de septante à quatre-vingt chrétiens alla chercher un refuge dans la chrétienté plus forte et plus nombreuse de Gia-huô. Ils n'y furent pas longtemps en sûreté. Dans la première semaine du mois d'août, ils succombaient avec leurs frères.

Ceux qui restaient à Tra-cau furent pas inquiétés avant le commencement de septembre. La circulation du Thieu Phu vainqueur des rebelles, la tranquillité qu'il laissait à quatre ou cinq chrétiens, ses soldats, ou ses domestiques, la conviction que la France, dont on venait de massacrer trois citoyens et quatre à cinq mille protégés, allait d'un jour à l'autre demander raison de ces cruautés atroces. Tenir tirer une vengeance méritée, tout cela contenait la haine des lettrés et imposait provisoirement le respect des chrétiens survivants. Plusieurs païens plus honnêtes ou plus rusés, entr'autres un grand mandarin en retraite, firent même tous leurs efforts pour attirer chez eux quelques uns des prosélytes, afin d'avoir entre les mains un gage de pardon au jour de la justice.

Hélas! ce jour de la justice, les victimes l'attendent encore et les bourreaux ne se redoutent plus. Rassis bientôt, le Thieu Phu laisse faire. Il ordonna même de transporter à sa forteresse des montagnes les bois que le P. Poirier venait d'acheter pour la construction d'une nouvelle église. Ce fut le signal de la fin. Les maisons furent incendiées et le lendemain les chrétiens, dont un petit nombre seulement avait fui, furent saisis sans aucune résistance au nombre de soixante-trois. On les condamna à être noyés dans une mare profonde fermée par la rivière à cinq ou six cents mètres en aval de la chrétienté.

Ils partirent de plein gré et en bon ordre, recitant à haute voix, le chapelet des Sept Douleurs. Arrivés sur le bord de l'eau qui devait les engloutir, ils se mettent à genoux, récitent ensemble un fervent acte de contrition et renouvelent leur offrande au Dieu des martyrs. Les imployables bourreaux les garrottent ensuite pieds et mains. Dix minutes après, les quarante glorieux martyrs de ce même recensement à

l'entrée des célestes parvis, septante-trois nouveaux frères. La deuxième étape de M. Granjeon est Phù-hoa: La chrétienté est cernée. Comme les chrétiens, réunis au nombre de cinq cents environ, opposèrent quelque résistance, les lettrés encore timides n'avancèrent qu'avec précaution et lenteur.

Le deuxième jour ils réussirent à mettre le feu aux maisons; seuls l'église et le presbytère restèrent debout. Les assiégés en firent leur place forte et y déposèrent ce qu'ils purent sauver de l'incendie: riz, mobilier, animaux domestiques. L'ennemi, de plus en plus nombreux et pouvant se relever à volonté, les serre chaque jour de plus près. On sent bien que dans des conditions aussi désavantageuses, la résistance ne saurait être que de longue durée. Chacun se prépare à la mort par la confession. Pendant trois jours, le P. Guegan ne quitte le saint tribunal que quand son bras ne peut plus s'élever pour absoudre. Enfin apparaît un grand mandarin avec nombreuse escorte de soldats: "C'est la fin, crient les uns.

"—Non, repréhent les autres, c'est le salut; on vient nous délivrer!"

Tous les cœurs frémissent de crainte et d'espérance. On reconnaît le Laoh Binh, c'est-à-dire le grand mandarin militaire de la province, interrogé à la porte d'entrée, le grand homme affirme venir en libérateur. Il est introduit avec tout son monde. La joie éclate de toutes parts. En un instant deux ou trois bouffes et autant de porcs font es frais d'une réception enthousiaste. Toute la troupe fait bombance. Le grand homme entre temps, raconte comment l'autorité légitime a triomphé de la révolte et proteste que, en conséquence, les chrétiens n'ont plus rien à craindre; il est venu exprès pour les sauver.

Sur son ordre, les notables des villages voisins comparaissent devant lui. Il les lance verbeusement et les rend responsables des désordres qui pourront encore survenir. Un formidable da ou signe d'assentiment et promesse d'obéissance répond à ses injonctions sévères. Toutefois le cordon humain qui enlance à chrétienté ne se détend pas: chacun garde son poste et sa lance.

Cependant le temps presse; tant d'autres endroits réclament encore l'intervention de la force armée; le libérateur s'éloigne! Les chrétiens, le Père lui-même, le supplient de ne pas les quitter sans disperser au moins les bandes d'assassins qui les entourent; il se contente de répéter son refrain: "—J'ai donné mes ordres: vous n'avez rien à craindre."

On l'accompagne jusque dans les champs, on se jette à ses genoux; ce cœur de tigre reste imployable. C'était la deuxième représentation de la comédie sauglante jouée à la même époque au Binh-dinh par le fameux Thuong-Bien: seuls Satau et ses suppôts sont capables d'une si noire et si froide hypocrisie.

"—Au moins laissez-nous vous suivre jusqu'à la citadelle, nous ne fuirons pas de vous," demandent en dernière instance les chrétiens éplorés.

Le loup avait fini son rôle de berger; il repousse avec colère ces brebis sans défense. Ses soldats les chassent à coup de sabre ou de rotin. Les villages responsables se précipitent sur ceux qu'ils devaient garder; le carnage commence sous les yeux du grand homme, sans pitié, sans merci, avec la barbarie ordinaire en pareille circonstance. Et vers midi, cinq cents nouveaux martyrs étaient au ciel demandant grâce pour leurs bourreaux et félicité pour la terre qui avait bu leur sang. Je dis cinq cents, car le village de Châ-là, tout voisin, s'était uni à Phù-hoa, et un bien petit nombre échappèrent à la rage des égorgeurs; et de fait le P. Kham a depuis mon passage, recueilli sur ce champ des martyrs près de quatre cent cinquante crânes.

Contrairement à la première version le P. Guegan fut réservé pour la fin. Assis sur un sac-mascre de ses chers enfants dut être déjé pour son cœur un bien dur martyre. Son propre supplice fut de tous le plus cruel sans doute parce que Dieu voulait donner à son dévouement une plus belle couronne. Saïa le premier et fortement garrotté il fut livré aux principaux chefs, euvrés d'une joie satanique à la vue d'une si belle prise. Une foule immense s'assemble autour de l'Européen captif; chacun s'ingénie à l'accabler d'outrages et d'insultes. Les païens eux-mêmes pourtant fort peu délicats, n'osent pas répéter ce qu'ils ont vu ou entendu. A chaque série de mauvais traitements, succède un interrogatoire: la barbarie triomphante a toujours aimé à s'affubler du manteau de la justice.

De toutes les questions posées à la victime expirante deux seulement sont restées dans la mémoire des auditeurs: elles laissent deviner les autres et donnent la mesure des outrages qui les suivaient: "Je suis venu uniquement pour prêcher l'Evangile et faire du bien; n'emporter du pays, Jamais. Hong-ko!"

Et les bourreaux de supprimer la négation Không et de répéter en chœur: "—Il avoue! c'est vrai! c'est vrai!"

"—Toutes ces prétendues religieuses réunies en une seule maison, que sont-elles autre chose que les femmes?"

"—Không ko! répète: la foule en délire.

Et ainsi à chaque question nouvelle. Le soir approchait, la victime n'avait plus qu'un souffle de vie; on l'achève d'un coup de sabre. La tête restée exposée pendant trois jours au bout d'une perche, en face d'une chrétienté ruinée; son foie, arraché de ses entrailles devient la pâture de ces braves, qui prétendent par là se donner du courage pour continuer ailleurs leur œuvre de sang. (Le foie est en effet considéré en Annam comme le siège du courage, et avoir beaucoup de gan ou de foie veut dire en langage vulgaire avoir beaucoup d'audace et de bravoure.

C'était le 18 juillet 1885; la Cochinchine orientale et la société des Missions étrangères comptaient un martyr de plus.

Les chrétiens du district de Trung Son furent plus heureux; elles se réunirent à Trung-Tin, où était la chrétienté la plus nombreuse la plus centrale, la plus facile à défendre, et quoique mal armées, elles résistèrent victorieusement.

Prenez seulement deux épisodes. Le Trung-tiang, la fervente priait et veillait depuis dix jours. Vers neuf ou dix heures, du soir, par une nuit obscure, on entend le tambour résonner fortement du côté de la chrétienté voisine. Bientôt les sons se rapprochent et deviennent plus distincts. Evidemment ce sont les lettrés qui, ayant tout massacré et brûlé à Trung-thang, viennent triomphants à Trung-thang accomplir la mérité besogne infernale. C'est l'heure décisive: ou vaincre ou mourir!

"Mourons pour Dieu de tout notre cœur!" disaient les chrétiens; à quoi bon une résistance désespérée?

Et tous entrent dans l'église pour faire à Dieu le sacrifice de leur vie et recevoir à genoux le coup de lance qui leur ouvrira le ciel. L'ennemi est là, à son tour il pénètre dans l'église. O surprise! ô bonheur! ce sont les chrétiens de Trung-tah qui viennent demander à leurs frères un refuge contre l'ennemi commun. Grande est la joie de part et d'autre. Grand aussi, sans doute, fut devant Dieu le mérite de ces braves fidèles qui avaient si généreusement accepté et déjà subi en imagination un douloureux martyre.

2. Deux ou trois jours après le ralliement général à Trung-tin, deux femmes furent saisies sur la montagne avec leurs trois enfants. On les conduisit sur l'emplacement de cette même église de Trung-tah les femmes sont précipitées dans un puits voisin. On veut épargner les enfants, dont deux de huit ans, l'autre de cinq seulement; les petits protestent de toutes leurs forces.

"—Nous voulons suivre nos mères," dirent-ils.

Pour les effrayer, on les tient suspendus sur la bouche du puits; sans réponse: "Tuez nous pour que nous allions rejoindre nos mères". Le bourreau impatienté ouvre la main, et les innocentes créatures vont rejoindre leurs mères au fond de l'eau. Les pierres de la margelle renversées sur eux ont promptement mis fin à leur supplice, et leurs âmes vont rejoindre au ciel les anges leurs frères. En maints autres endroits, la grâce de Dieu a même rendu éloquente la langue des petits et communiqué à leurs jeunes âmes la force invincible qui fait les héros et les martyrs.

Trois mois par un dernier épisode qui s'est passé à Ca-va.

Le soir du même jour où le P. Garin quitta Ca-va, l'église et le presbytère, isolés des habitations, devaient la proie des flammes. Pendant la nuit, deux des trois groupes de maisons qui formaient la chrétienté flambèrent à leur tour. Toutefois, on ne s'attaqua pas encore aux personnes; chacun put se sauver de son mieux et le matin, ils se trouvèrent réunis, comme par instinct, dans l'enclos où, la veille encore, ils adressaient à Dieu leurs prières. L'ennemi ne tarda pas à les cerner; mais soit peur du grand nombre, soit soupçon d'un stratagème quelconque, il se contenta de lancer quelques flèches en rasant de plus en plus ses rangs. Il n'est plus temps d'essayer de nous défendre, disent les chefs chrétiens; mieux mourir tous ensemble à genoux.

"—Oui, oui, à genoux tous, répondent les lâches égorgeurs, attendant cette conversation; à genoux tous! et nous ne ferons grâce à personne, vous mourrez tous ensemble."

Cependant reste encore une difficulté: les chrétiens exigent que les femmes et les enfants soient immolés tout d'abord, de peur que les ennemis ne les épargnent, au grand préjudice de leurs âmes; les bourreaux au contraire, veulent commencer par les hommes valides

dans le but, sans doute, de s'emparer de la jeunesse pour en faire des serviteurs à bon marché, et aussi dans la crainte que les hommes faits, voyant couler le sang, qui de sa mère, qui de sa femme et de ses enfants, n'oublient leur première promesse et ne vendent chèrement leur vie. La discussion dure longtemps. Enfin il est convenu de part et d'autre que les femmes et les enfants étant à genoux entre deux lignes d'hommes, le carnage commencera par les deux extrémités sans épargner personne.

Plus d'obstacle, l'heure du sacrifice a sonné: on recommence la recitation des prières, chacun se prépare à paraître devant le Dieu des martyrs. Les bourreaux circulent autour de leurs pacifiques victimes en brandissant leurs sabres et leurs lances; plus d'un a déjà la main levée pour frapper, lorsque, au-dessus du murmure de la foule agenouillée, s'élève une forte voix prononçant très distinctement les noms sacrés de Jésus, Marie, Joseph.

A ces noms tout puissants, la main des assassins est comme paralysée; les lances et les sabres retombent sans force: une terreur panique qui s'empare de l'ennemi, il prend la fuite sans avoir tué personne... Plus de deux cents chrétiens survivants parmi les témoins oculaires de ce prodige, en attestant unanimement la vérité et tous les détails; les païens eux-mêmes qui ont éprouvé les effets, s'accordent à le reconnaître. Il n'a qu'à redire avec respect et reconnaissance: Sanctum et terribile nomen domini!

Et M. Granjeon conclut ainsi ses tristes, mais édifiants récits:

Permettez-moi de clore cette série de tableaux bien tristes, par une image qui a bien souvent consolé mon âme pendant nos malheurs. Quoi de plus beau sur les vastes plateaux, sur le penchant des collines, ou au fond des riantes vallées que les champs couverts de moissons jaunissantes? Mais quoi de plus aride, de plus desolé, de plus mort, qu'un champ moissonné depuis quelques jours? Or, qui s'en étonne et qui oserait s'en plaindre?

Les riches épis dorés sont pour la nourriture du père de famille et non pour l'embellissement de la campagne. Toute moisson n'est-elle pas mûre, par le fait même que le Maître juge à propos de la cueillir? et l'humble serviteur pourrait-il ne pas se réjouir avec lui, en voyant la récolte amassée et mise en sûreté dans le grenier de la famille? Et je vois les anges, célestes moissonneurs, rassembler avec allégresse, dans les sacrés parvis, les âmes des martyrs. Et j'entends ces chères âmes nous crier souriantes: *Beati qui lavant stolas suas in sanguine Agni!* (Apoc.) Et j'ai ois de leur bonheur, je sens redoubler mes forces pour semer de nouveau un petit coin de ce champ qui fructifie si abondamment pour le ciel et l'éternité.

NOTES LOCALES

—La température de la nuit de mardi a été si défavorable que le train de passagers de cette ville n'a pu quitter New-Glasgow hier matin. On a mandé la charrette qui est venue jusqu'ici, mais a été rappelée aussitôt à Montréal. Le service de la maille a été fait par le train de St-Eustache.

Le déménagement du bureau de poste s'est fait samedi dernier. Les curieux encombrèrent le nouveau bureau dont le luxe, qui en fait un édifice de grande ville offre un contraste féroce avec la salle décrépite et enfumée où l'on distribuait naguère les nouvelles.

—Il se signe en cette ville une requête ayant pour objet d'obtenir que le prochain campement de volontaires du district No 6 se fasse à St-Jérôme. Nous appuyons cette demande de toutes nos forces. Nous possédons des terrains convenables pour l'exercice et surtout nous pouvons mettre à la disposition du camp des sources puissantes dont l'eau agréable et salubre préservera les volontaires de ces indispositions qui les assaillent tous après une couple de jours du régime à l'eau tiède et saumâtre. C'est aussi justice pour notre ville qui depuis plus de dix ans fournit au 85ème bataillon sa première compagnie et la plus complète.

—L'élection du maire s'est faite au conseil de ville, lundi soir. M. J. H. Leclair a été réélu à l'unanimité. Le maire à la suite de ses remerciements au conseil, a déclaré qu'il avait l'intention de s'occuper spécialement du département du feu.

Nos félicitations et sur les élections et sur le programme.

Sur proposition de M. J. B. Rolland, les comités fondés l'an dernier sont retablis avec les mêmes titulaires.

—En a remis à la prochaine séance la proposition de M. Adolphe Labelle, sellier, qui offre de fournir trois chevaux, à l'année pour la pompe, au prix annuel de \$500.

—M. Chs. Etie Lafamme, épicer de cette ville vient de plaider avec succès, avec une puissante compagnie, The Lake of the Woods milling Co. L'agent de cette maison vendit, le 12 dec dernier, par marche sous seing privé, pour \$700 de farine, à M. Lafamme, payable par traite moitié un mois après livraison, moitié un mois plus tard, et livrable immédiatement. Sur ces entrefaites, le prix des farines ayant subi une hausse importante, la compagnie s'avisa de résilier le marché et fit traire immédiatement sur M. Lafamme. Ce dernier ayant refusé d'accepter sous protestation qu'il le ferait en recevant son chargement, la compagnie vendit le char à un autre. M. Lafamme l'a aussitôt poursuivi pour \$200 de dommages et la compagnie vient de régler à l'amiable en payant cent piastres à M. Lafamme.

Naissance

A St-Janvier, le 2 courant, l'épouse de Dr G. T. Lamarche, une fille.

—"ABRIQUE DE— Meubles et de Rouets P. L. Y. VEZINA Rue St-Jérôme | ST-JÉRÔME (En face de l'Hôtel Barsalou) Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Vainqueur de M. Peppin. Sideboards, Tables, Canapés, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, etc., etc. Toujours en mains, Bois préparé pour bâtisses, tels que Moulures et Tournage, Decoupage, Plainage, Etc. Achats de bois de toutes sortes, soit sciés ou en bilots, au plus haut prix. Le chemin est ouvert en face de la montée de Montigny. 1 a 5 a

PIANOS d'occasion pris en échange pour des PIANOS Hazelton, Fischer et Dominion. HAZELTON carré..... \$375 do 350 KRANICH & BACH do 375 STEINWAY do 300 do 250 do 350 CHICKERING do 350 do 325 do 275 do 175 do 125 do 275 DOMINION WEBER do 200 do 175 HOOD do 225 do 100 EMERSON NEW YORK & B JEWETT do 250 do 175 LIGHTER do 200 VOSE do 185 STOCKDART do 215 MARSHALL do 90 PIERSONS do 190 MEAD do 75 HERBERT do 50 SCHULTZE & LUDOLF do 200 NUNS & CLARK do 76 NUNS do 160 LAURENT & LAFORCE do 140 Parmi ces Pianos, il y en a qui sont aussi beaux et aussi bons que neuf, et il serait difficile de s'apercevoir qu'ils ne le sont pas. TERMES FACILES: On peut acheter ces instruments payables de \$5 à \$10 par mois ou de \$15 à \$30 par quartier. Escompte libéral au comptant. Dépêchez-vous de faire votre choix!

L. E. N. PRATTE 1676, Notre-Dame, Montréal.

J. MCCARTHY & SON Brewers and Malsters PRESCOTT, Ont. (B ANCH AT ST-JEROME) SALE AND PORTER A SPECIALTY. Importer of Cigars, Syrups, Ginger Beer, Ac. M. J. A. BELANGER, Sole Agent.

RUE ST-JEROME, | ST-JEROME. PIERRE SIMARD SUCCESSEUR W. E. ELLIOTT MAGASIN D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Graiss, PROVISIONS, FAIENCE, COIN DES RUES St-George et Ste-Anne Bâtisse Ellis et

A VENDRE 200 acres de BONNE TERRE à St-Jovite, à un mille du village et à un demi mille de la station du chemin de fer projeté. Sur ce lot de terre il y a environ 110 acres en bon état de culture, une maison 25 x 20, une grange 50 x 40 et autres dépendances. Le tout en bon état et sera vendu à bon marché pour de l'argent comptant. S'adresser à FRÈS. LEONARD, St-Jovite.

Le magnétisme

On parle beaucoup de M. Stuart Cumberland. Il est de fait que les expériences qu'il fait actuellement à Paris sont extraordinaires. Qui pourrait expliquer ces phénomènes inexplicables? Au moyen âge, on aurait brûlé sans plus de cérémonie celui qui se serait permis de pareils tours de force.

Jusqu'à ces dernières années, le magnétisme qui est la cause de ces nervosités, était la proie des seuls charlatans. Un beau jour, des savants éminents ont entrepris de jeter un peu de lumière dans ces ténèbres. A quels résultats sont-ils arrivés? Je ne suis qu'un homme de lettres et n'ai pas compétence en pareilles matières, mais voici ce qu'on m'a raconté. Il y a un mois je me trouvais à B-nfeld, en Alsace.

—La première fois que vous fiez à Nancy, me dit le docteur Sieffermann, allez voir les expériences du docteur X....

Il me parlait d'un professeur à la Faculté de médecine de Nancy, dont j'ai oublié le nom, je l'avoue humblement. Ce médecin, homme d'un esprit fort distingué, fait des études très sérieuses sur le magnétisme. Or, il venait de se produire, grâce à lui, un fait extraordinaire. Causant avec un ancien magistrat de ses amis, le médecin disait qu'il ne faut pas toujours apporter créance à ce que les témoins attestent en justice sous la foi du serment. Et comme le magistrat reprochait au savant de voir du nervosisme et du magnétisme partout, celui-ci résolut de le convaincre par une preuve indéniable.

Il l'emmena le lendemain à son hôpital. Là se trouvait parmi les malades, une jeune femme frêle et souffreteuse, mais déjà guérie et capable de voir tel ou tel fait se passer. Il endormait la jeune femme et lui ordonnait de voir un crime, qu'il lui racontait et de se le rappeler au réveil.

Le lendemain, le magistrat faisait appeler la jeune femme dans son cabinet.

Ma chère enfant, on a commis un crime affreux. On m'a dit que vous pouviez éclairer la justice. Savez-vous quelque chose de précis.

—Parfaitement, monsieur. Et elle se mit à raconter dans tous ses détails le crime imaginaire inventé par le médecin.

—Vous avez vu tout cela? —Je l'ai vu.

—Voulez-vous signer votre témoignage? —Parfaitement.

—C'est bien, vous pouvez vous retirer.

Quelques heures après, le savant endormait de nouveau la jeune femme.

—Vous vous souvenez du crime que je vous ai raconté hier? Eh bien je vous ordonne de l'oublier. Vous n'avez rien vu.

On devine la suite. Nouvel interrogatoire par le magistrat. C'était tout le contraire. Elle ne savait rien elle n'avait rien vu, elle ignorait de quel crime on voulait parler.

—Mais vous avez signé! —C'est impossible.

—Lisez.

Alors elle perdait la tête, elle se troublait, et finissait par pleurer au disant qu'elle avait menti sans le savoir.

Quelle conclusion faut-il tirer de tout cela? Je n'en sais absolument rien. Et il est probable que les savants ne sont pas plus avancés que moi. Il y a des faits que l'on constate, mais qui restent inexplicables. Evidemment, sous les voiles du magnétisme se cache un des plus gros problèmes de la science moderne. Qui arrachera son masque à ce sphinx grimaçant? Personne ne le sait. Aussi je me garde bien de discuter: je me contente de raconter purement et simplement.

ALBERT DELPIT.

Un parricide de douze ans

John Wesley Elkins, ce gamin de douze ans poursuivi pour avoir assassiné son père et sa belle-mère pendant la nuit du 17 juillet dernier, près d'Edgewood (Iowa), vient d'être traduit devant la cour d'assises du comté.

Après avoir commis ce crime épouvantable, le jeune Elkins avait pris la voiture de son père, et y ayant mis sa sœur, une enfant encore au berceau, il s'était rendu chez le voisin le plus proche, demeurant à quatre milles environ, et avait prétexté que ses parents avaient été assassinés par des voleurs. Le crime avait causé la plus grande consternation dans toute la région et le gouverneur de l'Etat, M. Laramie, dès qu'il en a été informé, a offert une récompense de \$500 pour l'arrestation des assassins.

En vain pendant plusieurs jours, de nombreux agents de police et hommes de bonne volonté ont battu tout le pays, à la recherche des prétendus voleurs; il n'a pas été possible de retrouver leurs traces. Rien d'ailleurs n'avait été volé dans la maison de M. Elkins; comme la jeune Wesley n'avait manifesté au-

cun chagrin de la mort de ses parents, comme il s'était contredit à chaque récit qu'il avait fait du crime, il a été finalement mis en état d'arrestation. Se voyant pris, ce précoce criminel a fait les aveux suivants qu'il vient de renouveler devant la cour d'assises, sans montrer le moindre signe de repentir.

—Ayant eu une querelle avec mon père le 17 juillet, je suis allé coucher le soir dans la grange. Vers deux heures du matin, je me suis levé, je suis allé prendre une carabine qui était accrochée dans la cuisine, puis l'ayant chargée, je suis entré, à pas de loup, dans la chambre dans laquelle étaient couchés mon père, ma belle-mère et ma sœur. M'approchant du lit de mon père, je lui ai envoyé une balle dans la tête. Le bruit de la détonation a réveillé ma belle-mère et me voyant découvrir, je me suis emparé d'un bâton et je l'ai tuée à son tour.

La peine de mort ne pouvant être prononcée dans l'Etat de l'Iowa contre un criminel si jeune, Elkins a été condamné, sur propres aveux, aux travaux forcés à perpétuité.

—Une explosion de gaz naturel, arrivée à Pittsburg, Pa, a complètement détruit une maison à trois étages, située sur la 38e rue. John Slip, âgé de 38 ans, a été tué. Mme Slip, âgée de 30 ans, et sa fille Annie ont été blessées. Six autres ont été plus ou moins grièvement blessés. L'explosion a été causée par une fuite de gaz dans la cave. D'après les dernières informations, trois enfants de M. Ricker, qui ont été blessés, sont dans une condition critique. Les pertes se montent à \$3,000 environ.

—L'église de Beauport l'une des plus belles de ce district, est devenue la proie des flammes la semaine dernière. Cette église avait coûté \$300,000 et elle venait à peine d'être terminée. Les assurances sont de \$11,000.

On a craint pendant un certain temps pour le presbytère et on a cru prudent de sortir tous les meubles de la bâtisse, heureusement il a été épargné.

Les pompiers de l'Asile et tous les citoyens de Beauport demeurant aux environs de l'église ont fait des efforts surhumains pour circonscrire autant que possible les progrès de l'incendie. Malheureusement tout travail a été inutile. Nous croyons savoir que les offices divins se feront dans le couvent, en attendant qu'une nouvelle église soit reconstruite.

—La résidence et les dépendances de M. William Stuart, cultivateur, de Sainte-Thérèse de Blainville, ont été détruites la nuit dernière par le feu. On a réussi à sauver la vie à deux animaux de prix. Les pertes sont considérables.



Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes:

1. Adressez: "La Gazette du Canada Ottawa, Canada."

2. Indiquez le nombre d'insertions requises.

3. Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les annonces remarqueront aussi que le bonnement de \$1.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN Imprimeur de la Reine Bureau de l'Imp. de la Reine 1er avril 1886.

HOTEL CENTRAL

—PAR— A. LEFEBVRE Cet hôtel est situé à environ trois milles de la ville de St-Jérôme. Les patrons de l'établissement reçoivent les visiteurs avec la plus grande courtoisie. N'oubliez pas de vous arrêter en passant pour jouer un air de piano.

Les LIQUEURS sont de 1er CHOIX et les pratiques sont servies avec le plus grand soin et la plus grande délicatesse possible.

A. LEFEBVRE LA CHAPELLE

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Belle résidence dans la montée Montigny. Conditions faciles. S'adresser à J. H. LEBLANC, 100 St-Jérôme.

B. GOUGEON, Marchand de Chaussures (En face du Marché) RUE ST-GEORGE | ST-JÉROME

JOSEPH CAMPEAU HOTEL DE PREMIERE CLASSE RUE ST-JÉROME - ST-JÉROME

Joseph N. Desjardins PERBLANTIER RUE ST-JÉROME - ST-JÉROME

J. BELANGER, Artiste - Photographe RUE ST-GEORGE | ST-JÉROME.

HECTOR LABELLE, BOULANGER RUE ST-JÉROME | ST-JÉROME

J. B. GUILBAULT HOTEL DE TEMPERANCE ST-JÉROME

LOUIS BELANGER AVOCAT ST-JÉROME (Maison Letang.) 12 a. 1888

C. LANTHIER ENTREPRENEUR DE Pompes Funèbres. Rue St-Jérôme, ST-JÉROME.

HOTEL du MARCHE — TENU PAR — Louis Corbeil, RUE ST-GEORGES, | ST-JÉROME.

FORTIER & FOREST NOTAIRES Ste-Scholastique Argent à prêter.

P. A. LONGPRÉ NOTAIER Rue St-Georges, bloc Gauthier SAINT-JÉROME.

J.-BTE DECARY HORLOGER-BIJOUTIER, RUE ST-JÉROME | ST-JÉROME Porte voisine l'Hôtel Campeau

P. F. E. PETIT NOTAIRE ST-JÉROME (Bloc Dr de Martigny)

CHS. GODMER, —MARCHAND DE— NOUVEAUTÉS Rue St-Jérôme

Eugene Marchand, Horloger et Bijoutier RUE ST-JÉROME. - ST-JÉROME (BLOC RICHARD)

Claques! Claques!! Claques!!! au prix de Montréal à la caisse. Grand assortiment de Chaussures d'hiver. —Raquettes, mitaines et chevreaux Venez faire un petit tour. J. D. FOURNELLE.

BANQUE Ville-Marie —AGENCE DE— STE-THERESE.

Prête sur BILLETS, reçoit les argents en DEPOT quel qu'en soient le montant, paie l'INTÉRÊT sur ceux à terme, et fait en général toutes les TRANSACTIONS DE BANQUE.

Bureau ouvert de 10 h. A. M. à 3 h. P. M. Forme le samedi à 1 h. P. M. M. BOINVERT, Gerant.

NOTA: Le bureau de la Banque Ville-Marie, de St-Jérôme, étant transporté en l'Etude du Notaire soussigné, qui est nommé pour en régler les affaires encore pendantes. JOS. E. PARENT, N. P., St-Jérôme

242, 244 et 246 rue Saint-Paul MONTREAL, P. Q. 13 Avril 1886.

T. A. VIGEANT, Horloger et Bijoutier Agent de R. A. Tappier.

Offre au public tout un Stock de Banquette de Bijoux à 50c, dans la piastre et tient toujours en main un assortiment de Montres, Horloges, Bijouterie, — Joints de Mariage et Lunettes, Montre, Horloges et Bijouterie difficiles réparés avec soin et à bas prix. Tout ouvrage est garanti.

ST-JOVITE Comté de Terrebonne.

JOS. E. PARENT NOTAIRE et COMMISSAIRE. Maison Villepure. — Près du Marché. St. Jerôme

Argent à prêter sur première hypothèque, escompte de billets d'échanges ou autres achats et vente de propriétés sur commission. Plusieurs belles fermes et moulins et autres propriétés à vendre. Annonces dans les journaux gratuits.

Attention spéciale donnée aux Inventaires, au règlement et à l'administration des Successions et prompt reddition de comptes. M. Parent représente aussi deux des meilleures Assurances:

La North British & Mercantile, sur la vie et sur le feu. Capital et Fonds acc \$48,000,000 Revenu annuel, 10,300,000

—ET— LA CANADIENNE SUR LA VIE. 1a-11-18

MACHINE —A— Bardaux "Eureka"

LA MEILLEURE SUR LE MARCHÉ. CAPACITÉ AU-DELA DE 20,000 BARDEAUX PAR JOUR.

AUTRES SORTES A PRIX MODÉRÉS. — Echantillon à la "FONDERIE DUMONTVILLE." ALF. A. LAVIOLETTE Agent

Encouragez l'Industrie DES CANTONS DU NORD.

Aux maisons d'Education et à MM. les Commissaires d'Ecoles.

A l'occasion de l'ouverture des classes, on voudra bien se rappeler que notre librairie offre, outre l'assortiment le plus complet de LIVRES CLASSIQUES, le choix le plus varié de CARNETS, que l'on puisse désirer, qui étant tous fabriqués à notre MANUFACTURE DE SAINT-JÉROME, peuvent avec la supériorité de nos papiers, et la modicité de nos prix, défier toute compétition.

Les Papiers foolscap et à dessin, les Plumes métalliques de Blanzly, Peure & Cie, les Encrex Toiray-Maurin, ainsi que les autres fournitures pour les écoles, leur seront fournis avec le double avantage de la meilleure qualité et du plus bas prix.

Listes des Prix, Echantillons de Papiers, etc., envoyés sur demande.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND & FUS 6 a 14, rue Saint-Vincent, 25 j. 89 MONTREAL.

Propriété à Vendre. UN HOTEL

Un des meilleurs sites sur la colonisation du Nord J. H. VANIER, à défaut de santé, étant obligé de se retirer des affaires, vendra son hôtel et une terre de 3x30 arpents. Conditions faciles. S'adresser à J. H. VANIER, STE ADELE.

E. GIBault MAGASIN d'Epicerie, Vins, Liqueurs, Graines, PROVISIONS, FERRONNERIES, FAIENCE, CHAUSSURES, Etc

COIN DES RUES Jacques-Cartier et Dumont (Bâtisse Hervieux.) St-Jérôme, 7 janvier 1882

Gaucher et Telmosse Vins, LIQUEURS, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul VISA-VIS LA RUE ST-VINCENT Département des Provisions: Nos. 37, 39, 91 et 93 rue des Commissaires MONTREAL, P. Q. 13 Avril 1886.



LUNETTES et LORGNONS

— DE — B. LAURANCE

Les seuls Articles réellement Anglais sur le Marché Canadien! De Purs Crystaux sont gardés COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DEMONTRER LEUR NATURE.

Ils sont recommandés par des certificats du président, vice-président de l'Association du Canada; du président du collège de médecins et de chirurgiens de Québec; du doyen de la faculté de médecine de l'Université Laval; du président et ex-président du Conseil de médecine de la Nouvelle-Écosse.

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL TASCHEAU, M. B. LAWRENCE, MOUSSEUR, Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec m'exprime son désir de vous faire connaître que les lunettes que vous lui avez procurées sont de la meilleure qualité et mieux appropriées à sa vue que celles dont elle a fait usage jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur. (Signé) J. B. Z. BOLDUC, Pire. En vente seulement chez S. G. LAVIOLETTE, marchand général, St-Jérôme. 9 Mai 1886.

S. G. LAVIOLETTE, MARCHAND DE

Ferronneries, Peintures, Vernis Faïence, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché S. G. LAVIOLETTE.

ST-JÉROME. EDOUARD CLARK, BOUCHER ETAL NO. 1, | MARCHÉ ST-JÉROME.

M. Clark aura toujours pour servir ses pratiques des viandes fraîches de toutes sortes et de premier choix. Votre commode est respectueusement sollicitée.

BANQUE DU PEUPLE EN FACE DU PONT ST. JÉROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE Gérant Jérôme, 20 Mai 1886.

Boutique à Louer. Local de 85 pieds sur 25, avec transmission de pouvoir, dans le centre de la ville. A. A. LAVIOLETTE

STATUTS DU CANADA PRIX DES STATUTS AU BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE, A OTTAWA

Table with 4 columns: Statuts, Code, and prices. Includes rows for Statuts Refondus H. C., B. C., and Code de Procédure Civile.

PROVINCE DU CANADA PUISSANCE DU CANADA

Table with 4 columns: Vic, Statuts, and prices. Lists various volumes of laws and their prices.